



**Relevé de conclusions du
Conseil de quartier de Saint-Florent**

Mercredi 7 février 2018

Maison de quartier de Saint-Florent
189 Avenue Saint-Jean d'Angély

Service Proximité et Relations aux Citoyens
Rédaction : Mathieu JACQUEMIN

Co-présidentes : Agnès JARRY - Co-présidente élue, Joëlle AUMONIER - Co-Présidente habitante

Élus municipal : Dominique SIX - Adjoint au Maire, Romain DUPEYROU - Conseiller municipal

Agents municipaux : Mathieu JACQUEMIN – Coordinateur de la participation citoyenne

Membres : Jean NEBAS, Jacques LOUIS, Antoinette JARRY, Isabelle JEROME, Alexandre JEROME, Chantal MOREAU, David CHASSERIAU, Françoise DAVID, Alain ROBERT, Nicolas QUANTIN, Jean-Luc SOURISSEAU, Yannick KERVRAN, Jacques THIOLLET, Luce MARTIN, Sylvie DUPUIS-DULUC, Rolland COLLOT, Christophe BARON.

Excusés : Claude EPAMINONDAS, Christine COUTIN

Public : 8 personnes



Ordre du jour

Point sur les travaux de la commission Cadre de vie 2

 Point sur les projets en cours 2

 Retour sur les questions posées par la nouvelle commission cadre de vie aux services..... 4

Point sur les travaux de la commission Patrimoine 5

Point sur les travaux de la commission Animation 5

Questions diverses 6

Informations sur l'évolution de l'éclairage public..... 6

Point sur les travaux de la commission Cadre de vie

Point sur les projets en cours

Par Madame Agnès Jarry

Rue Jean Jaurès – expérimentation de la mise en place de places de stationnement pour faire diminuer la vitesse : quel positionnement du Conseil de quartier ?

Rappel de l'historique du projet :

- Un problème évoqué par pétition et dans la presse au sujet de la vitesse Rue Jean Jaurès , entre la rue de Goise et le Pont de l'Avenue Charles de Gaulle ;
- Une étude des services sur la vitesse qui a révélé des dépassements de vitesse avant le pont SNCF et le pont de l'Avenue Charles de Gaulle ;
- Une proposition du service du Bureau d'étude d'expérimentation de places de stationnement en alternat, pour faire baisser la vitesse et son ressenti ;
- Une consultation des riverains qui n'a pas permis de dégager une majorité claire :
 - o Une satisfaction de certains riverains quant aux places créées ;
 - o Des plaintes de riverains et d'usagers sur les nuisances engendrées par la mise en place de ce dispositif expérimental ;

Lors de la dernière réunion du Conseil après avoir entendu des avis divergents, Monsieur Dominique SIX a demandé à ce que le Conseil de quartier, via sa commission Cadre de vie, se positionne sur la pérennisation ou l'arrêt de cette expérimentation.

Selon les comptages réalisés en 2016, la problématique de la vitesse est circonscrite à la portion entre la rue de la Jouberterie et le pont SNCF. Sur cette zone, les projets d'aménagement de la CAN devraient détourner le trafic vers l'Avenue Saint-Jean D'Angély.

Au vu des retours évoqués en commission Cadre de Vie et suite aux échanges lors des réunions de bureau et les constatations faites sur site par différents conseillers, le Conseil de quartier se prononce contre le maintien de cette expérimentation.

Les conseillers et les élus prennent le temps d'échanger avec les habitants présents et partagent la perception de la vitesse entre la rue de Goise et le pont de l'Avenue Charles de Gaulle. Les trottoirs y sont étroits et le pont fait un effet d'entonnoir, mais il n'est pas possible d'élargir la voie. La situation est donc complexe.

Les habitants présents font remarquer qu'il serait pertinent de sécuriser la partie de trottoir qui est actuellement protégée par le dispositif au niveau du 97 et du 103.

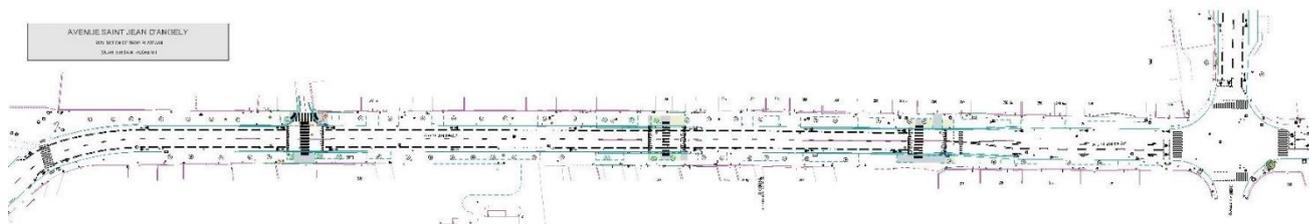
La commission Cadre de vie fait une proposition après s'être rendue sur place, celle de placer des panneaux stop et d'inverser les priorités au croisement des rues de Goise et Coussot. Cette idée, pourra être soumise à l'occasion d'une visite sur site qui reste à programmer, aux élus et aux services techniques. Cette visite sur site sera ouverte aux habitants et riverains.

Par David CHASSERIAU, référent de la commission

Avenue Saint-Jean D'Angély – Création de plateaux surélevés

Le plan d'études est présenté. Monsieur Dominique SIX précise que cette réalisation sera effectuée en 2018 pour deux plateaux surélevés. Il est demandé au conseil d'émettre un avis sur la priorisation de ces deux plateaux surélevés.

La commission propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.



Parcelle derrière le transformateur rue Saint-Jean D'Angély.

La commission Cadre de vie propose de travailler sur cette parcelle située entre l'avenue Saint-Jean d'Angély et la rue de Nambot. Elle appartient à la collectivité et est réservée aux usages collectifs dans le Plan Local d'Urbanisme.

La commission propose de demander une étude de faisabilité aux services pour la création d'un cheminement piéton qui permette une liaison douce entre ces deux voies.

Le conseil de quartier confirme son intérêt pour ce projet, la demande sera relayée au service du bureau d'études de la Mission études et travaux neufs.



La commission fait ensuite part d'un souhait d'aménagement de cette parcelle, pour en faire une aire d'activité pourquoi pas de « sport santé ». Cette proposition recueille un avis positif de l'ensemble du Conseil de quartier. Monsieur Romain DUPEYROU invite la commission à engager un travail de définition des objectifs et des moyens en lien avec Madame Yamina BOUDAHMANI, conseillère municipale en charge des sports en lien avec Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire.

Retour sur les questions posées par la nouvelle commission cadre de vie aux services.

Par David CHASSERIAU, référent de la commission

La commission avait fait un gros travail de recensement des points qui lui semblaient améliorables en termes d'aménagement de signalisation et de voirie. Certaines de ces propositions avaient déjà reçues de réponses, mais pour ce premier conseil après le renouvellement de mi-mandat, il a été choisi de faire un point sur ces suites. Un grand nombre de ces propositions n'a pas reçu d'avis techniques positifs du fait d'une réglementation, de contraintes techniques ou d'effets induits qui pourraient être plus gênants que la situation actuelle.

- Rue du Petit bois – jonction avec l'Avenue de La Rochelle – Il n'est pas souhaitable de modifier l'aménagement. Si celui-ci permet des incivilités à la marge, il respecte les principes à mettre en œuvre eu égard à la présence des nombreuses rues, de passages piétons et d'un rond-point à proximité.

- Assainissement collectif, avenue Saint-Jean d'Angély après le pont. Sur cette compétence de l'Agglomération, les services de la ville ne peuvent apporter de réponse et s'engager pour l'autre collectivité. Le service Assainissement sera sollicité par le service Proximité et Relations aux Citoyens.

- Arrêt de bus Mansart. Le service Proximité et relations aux Citoyens va se faire le relais de la demande de déplacement de l'arrêt de bus Mansart sur l'avenue Saint-Jean d'Angély auprès de l'Agglomération. Ces demandes d'ajustement s'inscrivent dans un travail conséquent d'ajustement du réseau avec de multiples paramètres et ne sont pas certaines de trouver un écho favorable.

- Zone de la Mude et rue de la Fiallerie. Face à la hausse de la fréquentation due à l'implantation d'entreprises dans cette zone, les élus et le bureau d'études des espaces publics, ont prévu de procéder à des comptages pour objectiver les données sur la fréquentation de ces rues.

- Rue Camille Desmoulins. Le fait que les voitures puissent croiser des vélos à contre-sens dans cette rue très étroite interroge les conseillers notamment sur les questions de sécurisation des cyclistes (?). Si la collectivité prenait l'initiative de guider les cyclistes vers un itinéraire non protégé, en les faisant passer par le parking de la Convention par exemple, elle engagerait sa responsabilité. Ici le code de la route s'applique et fait appel à la vigilance et à la responsabilité de chacun.

- Rue Saint-Symphorien –Tronçon Ecole de Tennis Niortaise - Boulevard Tardy. Les conseillers ont fait remonter des comportements et des vitesses excessives sur ce tronçon. Sur un plan purement technique, une intervention sur ce secteur ne semble pas prioritaire, les habitations sont protégées par une contre allée, les piétons traversent au niveau des ronds-points là où les voitures sont censées ralentir. Le service Proximité et Relations aux Citoyens signalera cette zone comme sensible auprès de la Police Municipale afin que cette demande soit prise en compte et que quelques passages pour contrôle puissent être programmés.

- Alternat de stationnement rues de Saint-Symphorien et Girassat. Le non-respect de l'alternat a été signalé à la Police Municipale. Le service a effectué plusieurs passages qui n'ont pas donné lieu à des verbalisations. Le bureau d'études indique que marquer les emplacements reviendrait à diminuer le nombre de places disponibles.

Point sur les travaux de la commission Patrimoine

Par Yannick KERVRAN, référent de la commission

Les conseillers membres de la commission entame un travail de collecte de mémoire avec pour objectifs de :

- Développer la connaissance de ce qu'était le quartier avant 1968 afin que les nouveaux arrivants ou les habitants puissent connaître le patrimoine matériel et immatériel de leur propre maison et du quartier.
- Alimenter le wiki Niort, afin de laisser une trace des informations récoltées.
- Animer le quartier sur un temps fort peut être à l'horizon 2019 ?

Aussi la commission souhaiterait concourir au développement de la signalétique patrimoniale, et rappeler l'importance pour le quartier de personnage comme Jean RICHARD ou Henri-Georges CLOUZOT.

Monsieur Romain DUPEYROU indique aux personnes présentes que Monsieur Simon LAPLACE, conseiller municipal en charge de la question du Patrimoine souhaite mettre en place un temps d'échange autour de ces questions avec les référents des conseils de quartier.

Les membres de la commission demandent si la collectivité a trace des photos de Jean Richard qui ornaient l'Olympia ? Le service Proximité et Relation aux Citoyens (PRC) va faire le lien avec les Archives municipales et départementales.

Les membres s'interrogent aussi sur le travail réalisé par un étudiant sur le quartier, pourrait-on éditer ce document ? Le service PRC va faire un point sur ce dossier.

Point sur les travaux de la commission Animation

Retour sur le marché de Noël

Les conseillers sont très satisfaits de cette organisation même si de nombreux points sont à améliorer. La commission Animation portera l'évènement pour l'année prochaine avec ces questions : reste-on sur le créneau de Noël ou ouvre-t-on des perspectives ? Quel lien faire avec des partenaires type APE ?

La commission Animation relancera ce projet pour l'année prochaine.

Projet de panneau d'affichage.

Pourrait-on travailler en lien avec le CSC à un panneau d'affichage qui permette de relayer les informations du conseil de quartier ? L'ancien panneau du CSC semble-t-il un endroit tout indiqué ?

Le service PRC va faire le lien avec les services techniques pour essayer de lever les blocages à cette utilisation.

Le vide grenier de Saint-Florent sera organisé le dimanche 29 Avril, certainement par l'Association Inclusive. Il est proposé aux membres du quartier et aux personnes présentes de rejoindre l'organisation à titre personnel sur cet évènement. Le Conseil de quartier sera un relais d'information pour cette organisation.

Les Voisinades niortaises se tiendront le vendredi 25 mai, la commission souhaite centraliser un évènement sur la place George Renon.

Le troc Plantes sera organisé en septembre le 23 ou 30 septembre à confirmer.

La journée de la propreté urbaine devrait se tenir à la fin du mois de mai 2018, une implication des conseillers est possible, mais pas encore définie.

Il est proposé aux conseillers de quartier d'avancer l'organisation du prochain Conseil à 18h00 le 31 mai afin de permettre un moment convivial à la suite de cette réunion. Cette proposition est acceptée par l'assemblée. Le service PRC va faire le lien en termes de logistique pour avancer cette réunion.

Questions diverses

La question d'un panneau d'affichage numérique a été soulevée par certains Conseillers. Monsieur Romain DUPEYROU explique que ce type d'affichage ne semble pas opportun pour la collectivité étant donné les moyens dont elle dispose et qu'elle propose aux associations et conseils de quartier pour communiquer via le magazine Vivre à Niort, ou encore les relais sur les réseaux numériques.

Madame Sylvie DUPUIS-DULUC, conseillère de quartier demande à ce que le conseil ouvre la porte à des partenariats avec les structures locales, comme le club de football, le Cabaret Saint-Flo. Madame Agnès JARRY assure que la porte est toujours ouverte et que le conseil peut se faire le relais d'informations de ces acteurs reconnus sur le quartier et qu'ensemble il est possible d'envisager des projets communs.

Madame Luce MARTIN évoque le sujet de l'action sur la propreté urbaine. Elle souhaiterait pouvoir participer à une action dans un autre quartier pour voir ce qui existe et comment travaillent les autres conseils sur ce type de thématique et sur d'autres, sur des animations par exemple. Ces temps sont à construire en lien avec le service de Proximité et de Relations aux Citoyens.

Informations sur l'évolution de l'éclairage public.

La ville met en œuvre un schéma directeur d'aménagement lumière depuis 2016 qui prendra la forme dans les années à venir d'un Contrat de Performance Énergétique.

Un changement des équipements vétustes (ballons fluo etc..) et un passage aux nouvelles technologies LED devraient permettre de viser une diminution de 40% de la consommation à l'horizon 2019.

Une concertation va aussi être lancée ayant pour objet un projet d'extinction de l'éclairage public dans les zones résidentielles (à l'exception des zones d'activité économique). Sur une période d'extinction envisagée de 23h à 6h, la concertation permettra d'apporter des propositions d'aménagements ou d'adaptation (par exemple sur les lieux recevant du public).

Cette politique est déjà mise en place dans les nouveaux lotissements rétrocédés à la ville. Par ailleurs, des candélabres ont déjà été supprimés sur les secteurs des Boulevards de l'Europe, Salvador Allende et sur celui de Golf de Romagné. Ces suppressions n'ont donné lieu à aucun incident, elles ne concernaient pas des secteurs fréquentés par des piétons.